

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF EN GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

UNE PREMIÈRE QUÉBÉCOISE À SI GRANDE ÉCHELLE

New Richmond, le 30 avril 2010 – Le Réseau de transport collectif de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (**RéGÎM**) annonce aujourd’hui le début de ses activités pour lundi prochain, le 3 mai. Avec ses 17 trajets réguliers, le transport collectif a pour objectif de faciliter les déplacements de tous sur tout le territoire de la région. Il s’agira du réseau de transport collectif couvrant le plus vaste territoire au Québec.

Le réseau de transport collectif en Gaspésie et aux Îles est un projet novateur et primordial pour le développement régional. Monsieur Bertrand Berger, président du conseil d’administration de la CRÉGÎM, explique : « Répondre aux besoins de mobilité des Gaspésiens et Madelinots est primordial pour nous. Le transport collectif en Gaspésie et aux Îles est un élément important dont se dote la région pour son développement durable, d’un point de vue à la fois économique, social et environnemental. »

Le réseau de transport collectif de la Gaspésie et des Îles s’inspire d’un service similaire en Haute-Gaspésie, qui rencontre un grand succès depuis son implantation. « Dans notre secteur, le transport collectif a aidé concrètement plusieurs personnes à trouver un emploi, à accéder aux soins de santé ou à briser leur isolement, et même, à favoriser grandement le retour aux études de plusieurs personnes. », témoigne Monsieur Allen Cormier, préfet de la MRC Haute-Gaspésie.

Créé à partir d’une initiative de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles (CRÉGÎM), le RéGÎM a été mis en place grâce au savoir-faire des organismes de transport adapté et de transporteurs de toutes les MRC de la région, et en se basant sur une vaste étude des besoins de la population.

Le transport collectif en milieu rural n’est pas encore très développé, et son implantation en Gaspésie et aux Îles est un projet ambitieux, vu la dispersion de la population sur un si vaste territoire. Ainsi, le fait que le service est sans précédent implique également une période d’adaptation pour tous. « Nous faisons tout pour offrir le meilleur service possible, mais les gens doivent comprendre qu’on met en place un service complètement nouveau, donc peut-être que tout ne sera pas parfait du premier coup. Nous avons donc conçu le projet en se gardant la flexibilité et la marge de manœuvre pour ajuster les services au besoin. Pour commencer, chaque organisme de transport adapté a déterminé des trajets en se basant essentiellement sur les résultats de l’enquête et sur sa connaissance de son milieu. Il ne faut pas oublier que la

Gaspésie a la même surface que la Belgique, avec une population dispersée sur des kilomètres et des kilomètres. Avec l'appui et les commentaires constructifs des usagers, le service va s'améliorer sans cesse et plus de trajets pourront être proposés. », explique Monsieur Olivier Demers, coordonateur du transport à la CRÉGÎM, qui a piloté cet important dossier.

Depuis 3 ans, la CRÉGÎM a investi dans le Fonds de développement du transport à hauteur de 100 000 \$ par an, le ministère des transports du Québec (MTQ) y a versé une contribution équivalente. Le Fonds a notamment servi à défrayer les coûts de démarrage du projet.

Première semaine : gratuite pour tous !

Pour souligner le lancement de ce nouveau service à la population, tous les déplacements seront gratuits tout au long de la première semaine de son service, c'est-à-dire du 3 au 7 mai. Après cette première semaine de gratuité pour tous, les usagers devront déboursier 2,50 \$ (avec l'achat de carnets de 10 billets) ou 3 \$ (en argent comptant) pour chaque déplacement. Les horaires et indications pour utiliser le réseau sont disponibles au www.monregim.net. Les usagers pourront se procurer les dépliants des horaires ainsi qu'acheter des carnets de billets directement auprès du conducteur des autobus ou des six points de service.

Plusieurs aires d'attente sont déterminées dans la grande majorité des municipalités de la région. Des panneaux indiquant l'emplacement de ces aires d'attente seront bientôt installés, dès l'approbation du dossier par le ministère du Transport. D'ici-là, les usagers peuvent se référer aux indications inscrites dans les horaires pour attendre l'autobus au bon endroit, à l'heure prévue ou s'adresser à leur point de point de service en composant le numéro sans frais 877 521-0841.

-30-

Relations avec les médias :

Benoit S. Pilon

418 396-2575

bpilon@prcommunications.com